



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

Section départementale des Bouches du Rhône, 13, Rue de l'Académie - 13001 – Marseille
Tel.: 04 91 00 34 22 Fax.: 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Stagiaires PE2 IUFM

N°4 décembre 09

Dans quelle école allez vous rentrer ?

Le gouvernement a entrepris un vaste chantier de contre-réformes s'attaquant à la fois au service public en général et à l'école en particulier.

Déjà, lors de votre stage filé vous pouvez en voir les premières conséquences sur la désorganisation du service amenée par la suppression du samedi matin et l'annualisation des 108 heures dont 60 h de soutien en aide personnalisée.

Mais d'autres chantiers sont en cours : suppression des RASED, fermetures de classes, modification des règles du mouvement intra et inter départemental, EPEP, remise en cause des remplacements, menace sur la maternelle avec les jardins d'éveil, sur le paritarisme, sur le droit syndical...

Comment dans ces conditions aborder sereinement votre formation pour laquelle plane la menace de la « mastérisation » pour la rentrée 2010 ?

Une seule réponse, dans votre formation initiale, vous devez à votre propre initiative faire votre formation syndicale et rejoindre vos collègues qui oeuvrent pour défendre les intérêts de salariés et de leur outil de travail.

La suppression du samedi matin :

Après le protocole d'accord signé par certains syndicats, notre statut d'enseignant du premier degré a basculé avec la suppression du samedi matin et l'annualisation de 108 heures d'obligation de service.

Les emplois du temps des collègues sont maintenant surchargés en semaine avec en plus de nos 6 heures de classes, encadrées par les corrections et préparations, des réunions, le soir,

le mercredi, le samedi, et ceci parfois dans la même semaine puisque les enseignants n'ont pas le contrôle de leur emploi du temps soumis au calendrier des animations des IEN.

A ces heures comme vous avez pu le constater s'ajoutent les heures de soutien qui ont été organisées à cette rentrée dans la plus totale anarchie, indépendamment de l'intérêt des élèves.

Stages pendant les vacances :

Annoncés en grand renfort de publicité comme un rempart démocratique et égalitaire face aux officines privées, les stages de renforcement pour les élèves de CM1 et CM2 s'organisent sur les

vacances de printemps, de juillet et d'août, encadré par des enseignants pour le moment volontaires et rémunérés.

La suppression des réseaux :

Le SNUDI FO dès le début des discussions sur la suppression du samedi matin a refusé de cautionner un tel dispositif, dénonçant l'instauration des stages vacances et de l'aide personnalisée, comme menace directe envers les réseaux d'aide.

L'IA et certains syndicats ont voulu rassurer tout le monde, le verdict vient de tomber : 3000 suppressions de postes E et G pour les maîtres spécialisés, contraints de regagner une classe,

abandonnant leur mission d'aide spécialisée au bénéfice d'élèves en difficultés scolaires.

Après la création de postes d'enseignants surnuméraires censés compenser 1500 postes réseaux, la mission des collègues spécialisés devient de plus en plus floues, les derniers textes le confirment : ce n'est plus la formation et la spécialisation qui créent le contenu de l'intervention, mais l'obligation à se plier à des projets d'écoles, de circonscription et bientôt de conseil d'administration !

Création des EPEP

Un EPEP est un « Etablissement Public d'Enseignement Primaire » qui serait créé dès la rentrée dès qu'une école atteindrait quinze classes ou qu'une commune créerait à partir de 13 classes ou en regroupant plusieurs écoles pour atteindre ces 13 classes.

Ces EPEP seraient dirigés par un conseil d'administration avec un pouvoir décisionnel très large allant des finances au pédagogique passant par l'embauche de personnel non enseignant et où les enseignants seraient minoritaires!

Cet établissement aurait un directeur chef d'établissement chargé d'appliquer les décisions du conseil d'administration.

Ce serait alors :

Une municipalisation de l'école primaire,
La remise en cause de l'indépendance pédagogique,

La remise en cause des droits et garanties statutaires des instituteurs et P.E,

La mutualisation des moyens entraînant pour chaque établissement la fermeture de plusieurs classes,

L'autonomie des établissements rompant ainsi avec l'unité de l'école républicaine.

Affectation et mutation des enseignants

Une note de service du ministère adresse des recommandations aux inspecteurs d'Académie pour les mouvements intra-départementaux.

Dans ce document, le ministère propose de revenir sur les règles concernant le mouvement qui était alors du domaine des Commissions administratives Paritaires dans lesquelles les délégués du personnel siègent.

Il généralise les affectations des collègues hors barème, hors qualification. Il encourage les affectations à titre définitif sur des zones géographiques et non plus sur des postes classes, anticipant ainsi sur la création des EPEP.

Il introduit les postes fléchés en particulier pour les premières affectations des T1, ce qui peut apparaître très avantageux pour vous, futurs T1, mais qui bloquera et dérèglera complètement tout le mouvement départemental au cours des prochaines années, ... y compris pour vous, bloqués par les futurs recrutés.

Enfin les résultats seront communiqués à titre individuel, hors CAPD, introduisant ainsi, comme dans le privé, un contrat individuel employeur/employé, contraire à tout statut de la fonction publique.

Plus que jamais exigeons ensemble le retrait des décrets et mesures Darcos !
Plus que jamais exigeons ensemble le retrait des textes sur la Masterisation !

Demandez la pétition de la FNEC FP FO pour l'abrogation des textes sur la masterisation
Toujours disponible sur notre site : www.snudifo13.org

✂-----

→ Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : e-mail :

Contacts : IUFM Aix : Philippe Roms 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr
IUFM Marseille : Martine Dupuy 06 13 80 64 16 Muriel Le Corre
contact@snudifo13.org

→ Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2010 : payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2010)

PE2 : 75 € T1 : 125€ PE1 : 20€ Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles